Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_125-DE

# COMMUNE DE TRÉGUEUX
# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves (dès son arrivée à 19h25), Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

| | | |
|---|---|---|
| M. RAULT Alain | a donné procuration à | M. RAOULT Roland |
| M. NAVINER André | a donné procuration à | Mme FEUNTEUN Cristina |
| Mme LE THERIZIEN Hélène | a donné procuration à | Mme MARC Claudine |
| M. KIDDEM Omar | a donné procuration à | Mme LE MEUR Sandra |
| Mme MACRE Amélie | a donné procuration à | M. BAPTISTA-SOARES Philippe |
| M. RENAULT Gaétan | a donné procuration à | M. PIEDERRIERE Dorian |

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

## DÉLIBÉRATION N° 2025-125
**Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Madame Le Maire informe qu'un agent des espaces verts fait valoir ses droits à la retraite avec un départ prévisionnel le 1er mars 2026.

Afin d'assurer la continuité du service Espaces-Verts, il est proposé de **créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet, chargé de l'entretien du parc matériel, à compter du 1er mars 2026 et de lancer un appel à candidature.**

**L'agent recruté sera en charge des missions suivantes :**

**Activités principales**
- Veille au suivi de l'entretien courant du matériel d'espaces verts voirie.
- Vérification du bon fonctionnement des matériels.
- Veille au nettoyage et au rangement de l'atelier "Mécanique".
- Proposition de renouvellement ou acquisition de matériels et pièces.
- Suivi des consommables, approvisionnement (gazole, huile, graisse...etc.)

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_125-DE

**Autres activités**

- Participation occasionnelle à la réalisation de tous travaux d'espaces verts ou d'entretien en fonction des besoins
- Participation occasionnelle à la réalisation des nouveaux chantiers.
- Participation éventuelle à l'arrosage du fleurissement et des plantations en période estivale (tracteur + tonne à eau).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois des agents de maîtrise ou des adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique, pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice de rémunération correspondant à un échelon du cadre d'emploi des agents de maîtrise ou adjoint techniques territoriaux, en fonction du niveau d'étude et de l'expérience du candidat.

Vu l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines en date du 05 novembre 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE la création du poste d'agent d'entretien des espaces verts, à temps complet, à compter du 1er mars 2026, chargé de l'entretien du parc matériel, à pourvoir dans les conditions énoncées ci-dessus.**
- **AUTORISE Madame Le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sensLes crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la collectivité sur l'exercice 2026.**

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,

**Mme HERNOT Martine**

Le Maire,

**Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine**